

LA DÉROUTE!

AUTOMNE 2009
Volume 10 , numéro 3



Sommaire

Le calendrier de nos activités	2
Portez plainte à la CNT en trois étapes	3
Conciliation Travail études	4
Qui peut vraiment crier Bingo!	5
Suite de nos activités	6
Suite de Conciliation Travail études	6
Une plate-forme au FDNS	7
Grippe A (H1N1)	8
L'équipe de travail cet automne	

LE CALENDRIER DE NOS ACTIVITÉS

Théâtre forum

Le théâtre forum est enfin prêt! Il sera présenté en grande première lors de notre assemblée générale annuelle, le 4 octobre prochain.

Vous êtes invitéEs à assister à ce brunch-théâtral dès 11h30 au 187 rue Laurier à Sherbrooke. Nous abordons les thèmes suivants : la Loi sur les normes du travail, la santé et sécurité au travail, le travail autonome et la syndicalisation. Si toutefois vous n'êtes pas disponible, sachez que nous allons nous promener dans la région. Voici les dates qui sont déjà confirmées



Le 4 octobre, au 187 rue Laurier Sherbrooke à 11h30
Le 7 octobre, à Magog dans le cadre du congrès de la CSN
Le 16 octobre, à la Nuit des sans-abri, Parc Camirand à Sherbrooke
Le 4 novembre, boulevard Olivier, Asbestos à 19h00, Salle Notre-Dame de Toutes Joies
Le 5 novembre, à Windsor à 19h00, salle Dorémi, 6ième avenue.
Venez en grand nombre!

Exposition itinérante

Notre exposition présente les œuvres reçues dans le cadre



de notre concours «*Dessine-nous ta vision du travail précaire et atypique*».

Ces œuvres se promènent depuis le mois de mars 2009. Les commentaires reçus sont très positifs. L'exposition semble faire réaliser à la population que les jeunes n'entrevoient pas facilement leur insertion professionnelle. Les bas salaires, le harcèlement, la difficulté de se trouver un emploi dans notre domaine d'expertise sont quelques uns des thèmes abordés dans les œuvres. L'exposition prendra fin en janvier prochain. D'ici là, voici la listes des endroits où vous pourrez admirer le talent des jeunes de la région :

Du 30 septembre au 2 novembre à la bibliothèque municipale de Rock-Forest, 970 rue du Haut-Bois, Rock-Forest
Du 3 novembre au premier décembre à la galerie des artistes du Canton de Magog, place du commerce, 52 rue Laurier local 30, Magog
Du 1^{er} décembre au 7 janvier au Zénith Cabaret Lounge, 5209 rue Frontenac, Lac-Mégantic
Du 7 janvier au 1er février 2010 au Carrefour Jeunesse Emploi de Sherbrooke, 20 rue Wellington Nord.

Animation dans les milieux jeunes

Nous sommes en train de contacter les milieux jeunes afin d'y présenter nos ateliers sur les normes du travail.

Le départ en congé de maternité de deux de nos employées nous oblige à tenter le plus possible de fixer des rendez-vous avant Noël.

Nous évaluerons bientôt la possibilité d'embaucher une personne à contrat pour offrir le service pendant l'hiver.

FAITES VITE!!!

Contrat de travail

Nous offrons encore cette année, de rencontrer les conseils d'administration et les employeurs qui souhaitent se doter d'un contrat de travail pour leurs employés. Deux organismes nous ont approchés depuis le début de l'année 2009-2010.

Nous faisons également pression auprès des employeurs pour que les milieux de travail se dotent d'une politique visant à prévenir le harcèlement psychologique en milieu de travail.

Depuis 2004 que les dispositions relatives au harcèlement psychologique sont inscrites dans la Loi, mais les études démontrent que seulement 30% des milieux de travail se sont conformés. Qu'en est-il de votre milieu?

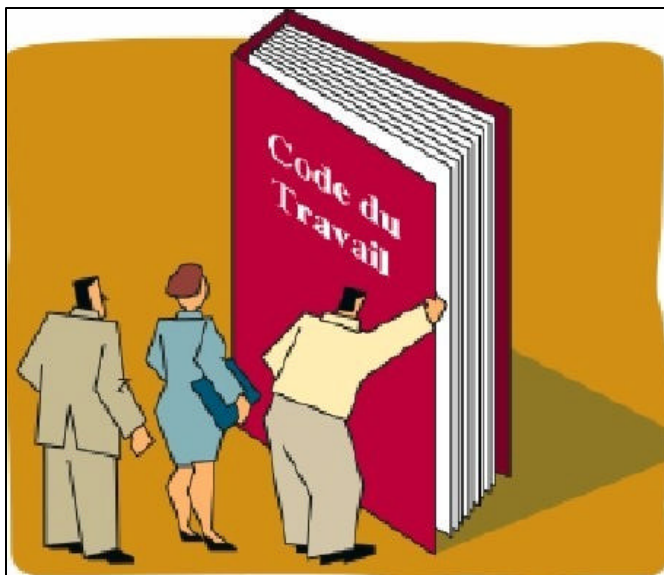
Portez plaintes à la Commission des Normes du Travail en 3 étapes !

Par Roxanne Deniger

Croyez-le ou non, aujourd'hui, les conditions de travail sont loin d'être idéales!

Pour tenter d'améliorer les conditions des travailleuses et des travailleurs non-syndiqués, la Commission des Normes du Travail s'est dotée d'une Loi. Malheureusement, les droits des travailleuses et des travailleurs ne sont pas toujours respectés.

Au cours de l'année 2007-2008, selon le bilan de la Commission des Normes du Travail, 24 561 plaintes ont été déposées. Porter plainte à la CNT peut



être tout un casse-tête! Démêlons le tout, morceau par morceau.

Il semble manquer des heures sur votre talon de paye, un congé férié ne vous a pas été payé, vous avez été congédié injustement ou vous vivez toutes autres situations au travail qui vous semblent anormales. N'hésitez pas, **consultez vos droits!** S'il s'avère que vos droits ont été lésés, **vérifiez avec votre employeur** s'il ne s'agissait pas d'un oubli ou d'un malentendu. Si cette démarche ne fonctionne pas, **portez plainte à la CNT par écrit ou par téléphone.**

Trois types des plaintes sont possibles : la plainte pécuniaire, la plainte pour pratiques interdites et la plainte pour harcèlement psychologique.

La plainte pécuniaire regroupe l'ensemble des plaintes qui concernent les compensations financières (manquement au salaire, heures supplémentaires non payées, congés fériés...) Il est important de ne pas dépasser le délai maximum pour porter plainte qui est dans ces cas-ci de un an après l'évènement.

La plainte pour pratiques interdites regroupe toutes les mesures de représailles, comme un congédiement, une suspension ou autre qui est injustifiées. Sachez que vous êtes protégés par la Commission des Normes du Travail si vous portez plainte, si vous témoignez ou s'il y a enquête sur votre lieu de travail. Le délai maximum pour porter plainte est de 45 jours suivant l'application de la sanction.

Les plaintes de harcèlement psychologique sont des plaintes à prendre également au sérieux. Elles dénoncent des comportements, des paroles ou des actes vexatoires qui sont hostiles ou non désirés, qui portent atteinte ou non à l'intégrité physique et psychologique de la travailleuse et du travailleur rendant son milieu de travail néfaste. Le délai concernant la plainte pour le harcèlement psychologique est de 90 jours suivant la dernière manifestation du harcèlement.

Les attitudes gagnantes :

1. Notez vos heures de travail, les dates, les événements ainsi que le nom des personnes présentes.
2. Tenez vous en aux faits, n'ajoutez pas vos perceptions ou trop de détails
3. Faites preuve de tact, l'agressivité peut se retourner contre vous!
4. Sachez ce que vous voulez obtenir (réintégration, montant d'argent, ...)

CONCILIATION TRAVAIL ÉTUDES

par Marie Courtemanche

Depuis le début des années 1990, les étudiants travaillent pendant leurs études et non plus seulement durant la période estivale. Aujourd'hui, 72% des cégépiens occupent un emploi.

La multiplication des emplois atypiques dans les secteurs de la restauration et du commerce au détail a favorisé l'embauche des jeunes en rendant le marché du travail plus accessible. La loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux adoptée en 1992, permettant aux commerces d'ouvrir le dimanche a ouvert également une porte aux étudiants. Les employeurs avaient besoin d'une main-d'œuvre flexible, prête à travailler les fins de semaine, les jeunes!

Mais quelles sont les conséquences sur leurs études? Les jeunes québécois placent-ils leurs priorités au bon endroit?

Pourquoi les jeunes travaillent-ils?

Au Cégep, seulement 15 % des travailleurs étudiants le font pour payer leur loyer, leur épicerie, leurs factures. 79 % des cégépiens travaillent pour accroître leur autonomie financière, pour ne plus avoir à demander à leurs parents pour acheter quelque chose. Seulement, leurs moyens sont limités et leurs besoins sont grands, donc leur endettement ne cesse d'augmenter.

Quels sont les conséquences du travail chez les étudiants?

Environ 15 % des jeunes sont sans emploi. Ils ne présentent pas nécessairement de meilleurs résultats que ceux qui travaillent moins de 20 heures par semaine. Ces derniers sont souvent plus aptes à gérer leur temps. Toutefois, leur niveau de stress est important, plusieurs sont au bout du rouleau. Dès que les étudiants travaillent plus de 20 heures par semaine, on note une chute dramatique au niveau des notes. Selon « Entre la classe et les Mc Jobs » de Jacques Roy, 1 jeune sur 4 travaille plus de 20 heures par semaine.

Étudier et travailler c'est formateur pour les jeunes, favorisant l'autonomie, la discipline et l'estime de soi. Comme mentionné plus haut, beaucoup d'étudiants qui ont un travail rémunéré réussissent bien leurs études. Cependant, il y a un risque accru d'être en difficulté scolaire ou d'abandonner ses études pour les étudiants en emploi lorsque les facteurs de risque suivants se présentent : l'emploi empêche de consacrer du temps aux travaux; l'intensité du travail augmente en fin de session ou en période d'examen, exemple en décembre; le jeune manque un cours pour son travail; les études sont prolongées pour concilier avec le travail; l'étudiant manque d'énergie pour les travaux après le travail; les notes

sont faibles entraînant un manque de motivation pour l'école.



Quelles sont les conséquences pour les dirigeants qui ne se préoccupent pas de la conciliation travail-études?

La sous-scolarisation peut occasionner des problèmes importants de recrutement de main-d'œuvre et de productivité pour les employeurs. Les entreprises seront obligées à moyen ou à long terme de compter sur les jeunes d'aujourd'hui; c'est la main d'œuvre de demain. Avec un diplôme, l'avenir des jeunes et des entreprises est assuré. De plus, les entreprises qui favorisent la conciliation travail études contribuent à accroître leur productivité et à assurer une plus grande satisfaction de leur clientèle, atteignant ainsi leur objectif d'obtenir une plus grande rentabilité.

Suite à la page 6...

QUI PEUT VRAIMENT CRIER BINGO!!!

par Denis Poudrier du MCCE

L'État persiste à rapiécer le régime d'assurance-chômage avec des bouts de ficelle déjà usée et biodégradable d'ici deux ans. Alors que notre filet de sécurité déchire de partout, le gouvernement conservateur se contente de recoudre certaines brèches là où il a de futurs votes à gagner. Leur nouveau projet de loi C-50 est le dernier exemple en liste de cette pratique immorale de nos politiciens.

Au cours de la dernière année, l'ensemble des partis d'opposition ont prétendu être prêt à renverser le gouvernement Harper s'il ne procédait pas à une réforme majeure de l'assurance-chômage. Toutefois, le possible gouvernement de coalition n'a jamais vu le jour. Les libéraux ont sauvé Harper, au printemps, via un comité bidon PLC - PCC. Cet automne, les néo-démocrates, pour ne nommer qu'eux, succombent aux charmes des conservateurs.

On a beau avoir des problèmes avec les pratiques de Harper, on doit admettre qu'il a de bons stratèges à ses côtés. Lorsqu'on analyse leur projet de loi C-50, on voit clairement qu'il vise à aider les travailleurs de l'industrie automobile concentrée en Ontario. Notons que ces travailleurs sont regroupés au sein d'une organisation syndicale (TCA) liée au Nouveau parti démocratique (NPD). Avec C-50, Harper s'assure de l'appui du NPD, appui nécessaire à sa survie au pouvoir.

C-50 pour les nuls

Le but de ce projet de loi est de prolonger le nombre de semaines de prestations payables aux travailleurs de longue date. Premièrement, sont exclues les personnes ayant touché plus de 35 semaines de prestations régulières au cours des 5 dernières années. Les saisonniers et les travailleurs à statut précaires sont, encore une fois, laissés pour compte.

Ensuite, il faut avoir cotisé pour au moins 30 % de la rémunération assurable maximale (42 300 \$ en 2009) au cours de 7 des 10 dernières années, et ce pour obtenir 5 semaines supplémentaires de prestations. Pour bénéficier de la prolongation maximale de 20 semaines, il faudra rencontrer cette exigence au cours de 12 des 15 dernières années.

J'ignorais que le ministère conservait de telles données aussi longtemps!!! Et vous, avez-vous conservé un registre détaillé de votre rémunération assurable des 10 ou 15 dernières années? Oui! Bravo, mais vous souvenez-vous quelle était la rémunération maximale en 1999 et en 1994???

Chose certaine, seulement une minorité de victimes de la crise économique pourront crier: BINGO! De plus, rappelons que cette bonification n'est que temporaire pour environ deux ans.

La sur-utilisation de projets pilotes et de mesures temporaires s'appliquant seulement dans certaines régions du pays doit cesser immédiatement. Seule une réforme en profondeur pourrait nous redonner une protection universelle contre le chômage.

Denis Poudrier

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie



SUITE DE NOS ACTIVITÉS...

La plainte du travail

Notre émission La plainte du travail est présentée tout l'automne le mardi matin dès 9h30 au 95,5.



Prenez note que l'émission se terminera le 15 décembre prochain. D'ici là, nous aborderons les thèmes suivants: les délais de plaintes, le droit au travail, l'itinérance, le Forum social Québécois, le travail atypique, les programmes d'insertion à l'emploi d'Emploi-Québec, la lutte à la pauvreté, la violence faites aux femmes et plusieurs autres.

Si vous n'êtes pas disponible pour nous écouter en direct, visitez notre site internet, nos émissions de radios sont en ligne: www.illusionemploi.org

Les cas de plaintes

Notre travail terrain augmente notre visibilité. Un peu victime de notre succès les appels téléphoniques de travailleuses et de travailleurs victimes d'infractions à la Loi sur les normes du travail ne cessent d'augmenter.

Les cas de harcèlement psychologique augmentent également. Nous aurons bientôt la réponse du SACAIS à notre demande de subvention visant à se doter d'une équipe de professionnels afin d'accompagner le plus efficacement possible ces personnes. Nous souhaitons travailler en collaboration avec des avocats en droit du travail, des psychologues et des étudiantEs en Droit.

La norme du mois

Notre norme pour le mois d'octobre parle des délais pour porter plainte. Elle permet aux travailleuses et aux travailleurs de bien

comprendre les différents types de plaintes possibles et les délais qui y sont associés.

**La norme du mois
Octobre 2009**

Il est possible de faire respecter vos droits!
Quoi faire?

1. Vérifiez vos droits! Appelez Illusion emploi ou consultez le site de la Commission des normes du travail (CNT) www.cnt.gouv.qc.ca
2. Rencontrez votre employeur, il s'agit peut être d'un mal entendu!
3. Portez plainte par écrit ou par téléphone à la CNT



**Trois types de plaintes
sont possibles :**

Pécuniaire \$\$\$: Compensation financière (manquement au salaire, congé fériées...) Délai maximum pour porter plainte = 1 an.

Pratiques interdites : Des mesures de représailles comme un congédiement, une suspension, ou autre. Délai maximum = 45 jours

Harcèlement psychologique : Délai = 90 jours suivant la dernière manifestation du harcèlement.

CONCILIATION TRAVAIL-ÉTUDES (suite)

Quelles solutions pourraient être envisageables?

Le Québec serait mûr pour un grand débat de société sur la question de conciliation travail études. Les Québécois misent sur l'avenir en tant qu'économie du savoir et les emplois spécialisés, il faut être conséquent. En encourageant la consommation auprès des jeunes par la publicité accrue et la valorisation de la possession de matériel, le point de mire ne se situe plus dans les études. Le réseau

d'éducation pourrait faire un contrepoint au discours ambiant axé sur la consommation. L'état devrait établir des règles facilitant la conciliation pour les jeunes. Une loi sur la limitation des heures travaillées, une conciliation du travail pour les fins de session amèneraient les entreprises à mettre la pédale douce auprès des étudiants. Présentement, la Loi sur les Normes du travail interdit les jeunes du secondaire de travailler après 11 heures le soir. Ils

peuvent ainsi dormir avant d'enclencher une journée d'école, encore faut-il que les patrons respectent la loi.

Sources : Jacques Hamel, professeur de sociologie à l'Université de Montréal et membre de l'observatoire Jeunes et Société, Jacques Roy, sociologue et professeur au Cégep de Sainte-foy dans son livre « Entre la classe et les McJobs » et l'actualité de septembre 2008.

UNE PLATE-FORME AU FDNS

Par Manon Brunelle

Le Front de défense des non-syndiqués a décidé l'automne dernier de créer deux comités de travail en lien avec les préoccupations, le travail terrain et l'expertise de certains des groupes membres.

Les dossiers où il nous semblait plus important de nous investir pour les prochains mois étaient la question du travail migrant (qui ne cesse de se développer) et le harcèlement psychologique (dont nous avons souligné le 5e anniversaire au 1er juin 2009).

Illusion-Emploi a fait parti des comités de travail mis en place par le biais de Marie-Thérèse Lushima pour le dossier sur le travail migrant et de Manon Brunelle sur le dossier harcèlement psychologique.

Travail migrant

La question du travail migrant a fait l'objet de trois formations différentes nous permettant de nous faire un portrait global de la situation au point de vue des lois du travail, de l'immigration, des permis délivrés et des statuts en emploi, des conditions de vie, de la discrimination, du racisme.

Par la suite, nous en sommes arrivés à nous doter d'une plate-forme de revendications qui semble toucher à tous les points importants pour les groupes qui composent le FDNS. Avec cette plate-forme, le FDNS et ses membres pourront pousser leurs revendications lors des prochaines élections fédérales.

Le Front de défense animera un atelier sur le sujet dans le cadre du Forum Social Québécois. Nous comptons sur la présence d'autres groupes ou organisations pour nous alimenter et bonifier notre travail.

La question des aides domestiques retiendra grandement l'attention car l'Organisation Internationale du Travail qui en a fait un axe prioritaire. L'Association des aides familiales fera le relais pour le FDNS.

Harcèlement psychologique

Nous avons eu des formations sur ce sujet car plusieurs groupes membres du FDNS n'étaient pas trop au fait de ce dossier. Deux des membres de notre regroupement national (le CANOS et Au bas de l'échelle) ont produit de bons documents d'analyse.

Nous avons pris connaissance de leur document respectif et nous comptons nous doter d'une plate-forme prochainement, mais le plus urgent est tout le travail politique qui reste à faire.

Le CANOS et ABE ont fait des démarches sur leur propre base et des rencontres ont eu lieu. Le ministre Whissell semblait être ouvert à revoir certains éléments dont l'augmentation des effectifs à la Commission des normes du Travail et la diminution des délais pour le traitement des plaintes. Cela représentait une brèche.

Malheureusement pour nous, le ministre a quitté ses fonctions et une nouvelle personne se retrouve à la tête du ministère du Travail. Le ministre Sam Hamad occupera le poste de ministre du Travail tout en continuant à être le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Nous avons déjà rencontré Monsieur Hamad lors de notre campagne pour la hausse du salaire minimum à l'automne 2008. La rencontre ne fut guère concluante...



GRIPPE A (H1N1)

La pandémie anticipée de H1N1 semble semer la panique chez les médecins et on veut négocier le risque...

On peut comprendre une certaine appréhension et le souhait de travailler dans des conditions sécuritaires, mais la demande des médecins du Québec est indécente.

En effet, les fédérations médicales négocient actuellement des garanties en prévision de la pandémie et réclament non seulement une protection physique, mais réclament des compensations financières correspondant au risque encouru. Si la «prime à la pandémie» pour soigner les malades leur est refusée par le gouvernement, que se passera-t-il pour les personnes malades???

L'équipe de travail cet automne

Un autre automne qui promet d'être très chargé cette année encore...

Heureusement, nous accueillons Roxanne Deniger, étudiante en service social de l'Université de Sherbrooke. Dans le cadre de son stage, Roxanne animera des ateliers sur les normes du travail. Vous aurez également la chance de l'entendre régulièrement lors de nos chroniques à CFLX.

Nous devons aussi laisser partir Marie Courtemanche qui donnera bientôt naissance à une petite fille...

Merci Marie pour ton passage à Illusion-Emploi et bonne chance dans tes projets futurs.



C'est la saison des bébés semblerait-il, puisqu'à son tour Sandy Tremblay nous quittera à la fin décembre pour un congé de maternité!

Prenez grand soin de notre coordonnatrice Manon Brunelle, car elle sera celle qui gardera le fort jusqu'au retour de Sandy.

Comme vous le constatez, ces changements dans l'équipe de travail nécessiteront l'implication de tous les membres d'Illusion-Emploi.

Que se soit au conseil d'administration, dans les activités de l'organismes ou dans les manifestations auxquelles nous donnons notre appui, ils vous faudra être présents et soutenir l'équipe de travail.

Au plaisir de travailler avec vous...



Un Groupe de défense et de promotion des droits des travailleurs et des travailleuses non-syndiqués

Pour nous rejoindre :

187 rue Laurier #216

Sherbrooke, Qc

J1H 4Z4

(819) 569-9993

www.illusionemploi.org

illusion@aide-internet.org

Même emploi, mêmes conditions,
mêmes droits, même protection !

Vous avez des questions concernant:

- ? La loi sur les normes du travail
- ? le harcèlement psychologique
- ? un congédiement injuste et abusif
- ? les procédures pour déposer une plainte
- ? vos droits, protection et les recours

Vous aimeriez vous impliquer:

- ? Devenez membre
- ? Participez aux activités, aux rencontres, aux comités, au C.A.

CONTACTEZ-NOUS SANS TARDER!